
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 29 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi vingt-neuf juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BROMMAT s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier CAYLA, Maire.

Présents : Pierre COUDOUEL, Nicole DESBLATS, Christiane DUVAL NOLORGUES, Christine LABAT BRIEU, Lucie PRUNET, Florence RAOUL, Laurence SALIS, Joseph SOULENQ , Nadine VEYRES.

Absents : Florent ALBOUY, Jérôme BONNET qui avait donné procuration à Didier CAYLA, François BOUNIOL et Hervé DELPIROU

Mme Lucie PRUNET a été élue secrétaire

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, il déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Résultat de l'appel d'offres des travaux de mise aux normes des réseaux de l'assainissement collectif du village de Rueyres
- Convention avec la Communauté de Communes CCACV pour la participation financière des branchements des réseaux AEP de Rueyres
- Décision modificative n° 1 budget assainissement
- Publication du marché de modernisation de la voirie communale 2026-2029
- Achat de matériel
- Vente de la maison locative de Pleau
- Prolongation du contrat vacataire
- Demande de subvention de l'association « BLOUMA »
- Courriers divers

A l'ouverture de la séance :

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 26 juin 2025.

1- MISE EN CONFORMITE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIFS DU VILLAGE DE RUEYRES – RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES.
--

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'appel d'offres pour les travaux de mise aux normes des réseaux d'assainissement collectif du village de Rueyres en 2 lots séparés a été publié du 10 juin 2025 au 4 juillet 2025 selon une procédure adaptée ouverte.

La Commission d'Appel d'offres qui s'est réunie pour l'ouverture des plis a analysé l'ensemble des propositions reçues et a constaté que les offres étaient recevables. Monsieur le Maire rappelle les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité, à savoir 50% pour la valeur technique et 50% pour le prix pour le lot 1 (construction des réseaux) et 60% pour la valeur technique et 40% pour le prix pour le lot 2 (construction de la station). Il présente les résultats ;

⇒ **Lot 1 : Construction des réseaux d'assainissement et adduction eau potable.**

Deux candidats ont remis une proposition :

▶ **SA SOULENQ (Brommat 12) : 540 660.50€ HT soit 648 792.60€TTC**

▶ **EIFPAGE (Druelle 12) : 579 830.00€ HT soit 695 796.00€TTC**

L'offre classée 1^{ère} après analyse selon les critères d'attribution est celle de l'entreprise SOULENQ pour un montant de 648 792.60€TTC

⇒ **Lot 2 - Construction de la station d'épuration :**

Deux candidats ont remis une proposition :

▶ **SA SOULENQ (BROMMAT 12) : 125 700.00€HT soit 150 840.00€TTC**

▶ **COLAS France (ONET LE CHATEAU 12) : 144 700.00€HT soit 173 640.00€TTC**

L'offre classée 1^{ère} après analyse selon les critères d'attribution est celle de l'entreprise SOULENQ avec l'option de mise en œuvre d'un ceinturage périphérique.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de retenir les propositions de l'entreprise SA SOULENQ pour les deux lots, les offres étant les plus avantageuses économiquement.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer les lots 1 et 2 à l'entreprise SA SOULENQ située à Courbilhac 12600 BROMMAT et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et tous les documents relatifs à ce sujet.

Monsieur Pierre COUDOUEL, Président de la Commission assainissement précise que les habitants de Rueyres sont invités à participer à une réunion d'informations sur le projet le mardi 5 août avec les maitres d'œuvre.

Le début des travaux est prévu mi-septembre.

2- SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CCACV POUR FIXER LES MODALITES DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DES TRAVAUX DU RESEAU AEP LORS DE LA MISE AUX NORMES DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Dans le cadre des travaux de mise aux normes des réseaux d'assainissement collectif du village de Rueyres, Monsieur le Maire explique qu'une partie des travaux concerne le renouvellement des branchements du réseau AEP compétence de la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène (CCACV).

Il propose de signer une convention entre la Commune et la CCACV pour fixer les modalités de la participation financière : la Commune de BROMMAT s'engage à régler la totalité des factures dressées par le prestataire en charge des travaux et à mandater via un titre de recettes le montant des travaux de la partie AEP.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention

3- DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

➤ AUGMENTATION DES CREDITS EN DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les travaux de renouvellement des branchements du réseau AEP du Village de Rueyres sont intégrés dans le marché de mise aux normes des réseaux de l'assainissement collectif, la Commune doit financer les travaux puis la Communauté de Communes versera la participation.

La Commune réalise une opération sous mandat pour le compte de la CCACV.

Les dépenses et recettes doivent être imputées à des comptes spécifiques non prévus au budget primitif.

Dépenses

Recettes

Compte	objet	Montant	Compte	Objet	Montant
Dépenses investissement Compte 458101	Opération sous mandat	+ 55 000,00 €	Recettes investissement Compte 458201	Opération sous mandat	+ 55 000,00 €

4- MARCHE DE MODERNISATION ET D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE : PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES

Le marché d'entretien et de modernisation de la voirie communale arrive à son terme le 31 décembre 2025.

Mr le Maire propose à l'assemblée de relancer l'appel d'offres sur les mêmes critères que le marché précédent soit :

- Consultation selon une procédure adaptée
- Marché qui sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande et sera reconductible 3 fois.
- Montant mini annuel 80 000€HT, montant maxi annuel : 250 000€HT

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à publier l'appel d'offres et à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

5- ACHAT D'UN VEHICULE ELECTRIQUE

Monsieur le Maire explique qu'une consultation a été faite auprès de 3 concessionnaires pour l'achat d'un véhicule électrique pour remplacer le fourgon (OPEL-RENAULT et PEUGEOT)

Il en résulte que la proposition la plus intéressante est l'option d'un fourgon électrique :

- Concessionnaire :OPEL
- Moteur 130 CV

- Location sur 60 mois : 357.97€/mensuel
- Possibilité d'acquisition ou non au bout de 5 ans

Les Elus souhaitent savoir :

- ⇒ si l'atelier municipal est équipé d'un branchement électrique : oui
- ⇒ si l'entretien est à la charge de la Commune : non à la charge du concessionnaire
- ⇒ si le contrôle technique est obligatoire : non pas les 5 premières années

Monsieur COUDOUEL précise que le Garage Guitard va reprendre le fourgon pour 1800€TTC.

6- VENTE DE LA MAISON LOCATIVE DE PLEAU SITUEE 9 RUE DES GRANDS CHENES PLEAU 12600 BROMMAT

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2020-051 du 25 juin 2020, le Conseil Municipal avait décidé de vendre la maison locative de Pleau située « 9 Rue des Grands Chênes » et cadastrée section B n° 1040 à la locataire Madame Murielle FERREBOEUF au prix de 112 000.00€.

La vente n'a pas eu lieu en 2020 car Mme Murielle FERREBOEUF n'a pas obtenu le financement.

Elle fait une proposition aujourd'hui à 95 000.00€.

Compte tenu des loyers payés depuis 2020 et des travaux à faire dans cette maison, le Conseil Municipal :

- Émet un avis favorable à la proposition financière de 95 000.00€
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous les autres documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

Monsieur le Maire précise qu'il faut cependant attendre que le géomètre intervienne pour réaliser le bornage de la parcelle pour redéfinir les limites par rapport à la parcelle voisine car la haie n'aurait pas été plantée au bon endroit.

Le géomètre est missionné depuis plusieurs mois mais n'intervient pas ; les élus proposent de mandater un autre géomètre. Monsieur le Maire explique qu'il est préférable que ce soit le même géomètre qui a réalisé le découpage du lotissement de Pleau.

7- RECRUTEMENT DE VACATAIRE – PROLONGATION DE LA MISSION

Il est proposé aux membres du conseil municipal de prolonger le recrutement d'un poste vacataire pour effectuer le ménage des salles communales après les locations et des locaux de l'école en fonction des besoins jusqu'au 31 août 2026.

Il est proposé également aux membres du conseil municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 12.30.€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE : d'autoriser Monsieur le Maire à prolonger la mission du contrat vacataire jusqu'au 31 août 2026 et de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 12.30€.

8- SUBVENTION A L'ASSOCIATION « BLOUMA »

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association « BLOUMA » qui sollicite une subvention pour l'organisation de manifestations culturelles et artistiques au Nomad bar et plus particulièrement le festival de musique « monde » qui aura lieu le samedi 2 août.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'accorder une subvention de 250 € à l'association « BLOUMA »

9- Entente Carladez – Adoption du règlement intérieur

Monsieur le Maire donne lecture du règlement intérieur établi lors de la séance de la conférence de l'entente Carladez du 5 mars 2025.

Ce règlement a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement et d'organisation de la conférence de l'entente.

Il doit être adopté par toutes les communes de l'Entente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide le règlement intérieur de la conférence de l'entente Carladez joint à la présente délibération

La question se pose sur le mode de vote et notamment la question du quorum. Les élues qui représentent la Commune au sein de l'Entente Carladez doivent se renseigner.

Mme SALIS fait un compte rendu des réunions auxquelles elle assiste concernant la réhabilitation de la salle Bertrand Tavernier. La prochaine réunion est prévue mi-septembre.

10- Mobilisation du fonds de concours pour le projet de réhabilitation de la salle Bertrand Tavernier.

Vu le règlement des fonds de concours « projets publics » présenté et validé par le Conseil Communautaire du 5 février 2021, modifié lors des séances du 30 septembre 2021, du 14 octobre 2022, du 13 novembre 2023 et du 15 octobre 2024 ;

Vu la délibération de la commune de Brommat du 3 décembre 2024 relative à l'adoption d'une convention d'entente intercommunale entre les communes du Carladez ;

Vu la convention d'entente intercommunale entre les communes du Carladez signée le 05 février 2025.

M. Le Maire indique que, réunies par une même aspiration à lutter contre la déprise démographique, les six communes du Carladez ont souhaité travailler ensemble à la construction et à l'animation d'une dynamique locale favorisant un épanouissement individuel et collectif.

Les assemblées délibérantes de chacune des communes ont ainsi choisi de co-construire un projet permettant de renforcer l'accès à l'offre culturelle sur le bassin de vie. Elles ont alors acté le principe de la création d'une entente intercommunale, dénommée Entente Carladez. Par ce biais, elles s'engagent à assumer de façon collaborative la réhabilitation de la salle culturelle Bertrand Tavernier, sise 1, rue de la Parro à Mur de Barrez et son exploitation.

M. Le Maire souligne que le projet consiste à conserver une salle à taille humaine, qui corresponde aux besoins du bassin de vie. L'ambition est également de faire de cette salle un reflet de l'identité du territoire. Le lieu verrait aussi son rôle de générateur de lien social renforcé. En effet, il continuerait d'accueillir les écoles, le collège, l'EHPAD, la Croix Rouge pour des séances spéciales. Dans le même temps, la réhabilitation de la salle permettrait de créer un espace de rencontre et de convivialité, propice aux échanges. Enfin, le projet de réhabilitation porte une ambition forte en matière de performances énergétiques.

M. Le Maire rappelle en dernier lieu que les frais supportés par l'entente, aides déduites, liés à la réhabilitation de la salle Bertrand Tavernier, seront répartis entre ses membres de la façon suivante :

	Répartition des dépenses d'investissement dans la cadre de la réhabilitation de la salle Bertrand Tavernier
Commune	Montant
Brommat	238 000,00 €
Lacroix-Barrez	100 000,00 €
Murols	30 000,00 €
Taussac	40 000,00 €
Thérondeles	15 000,00 €
Mur-de-Barrez	122 261,00 €

Conformément aux dispositions de la convention d'entente, la commune mobilise 38 000 € de son enveloppe de fonds de concours au titre du projet de réhabilitation de la salle Bertrand Tavernier.

M. Le Maire invite le Conseil à se prononcer.

Considérant :

- L'engagement partagé par les 6 communes membres de l'entente
- La nature de la mutualisation réalisée à travers l'entente

- Le montant de fonds de concours encore disponible au sein de l'enveloppe allouée en début de mandature

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider la mobilisation de 38 000 euros de l'enveloppe du fonds de concours pour le projet de réhabilitation de la salle Bertrand Tavernier.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

11- QUESTIONS DIVERSES

- ▶ Monsieur le Maire donne lecture des courriers de remerciements des administrés pour les compositions florales à l'occasion de naissances ou décès et des associations pour le versement des subventions.
- ▶ Fleurissement : une journée est organisée le 23 septembre par le Département pour visiter Albi et des « Jardins de Martel ». Mme Christine LABAT BRIEU souhaite y participer.
- ▶ Pierre COUDOUEL : il rappelle la réunion publique du 5 août avec les habitants de Ruyres pour les travaux d'assainissement.
- ▶ Lucie PRUNET : un concert au Parc du Château est organisé le Jeudi 7 août à 20h30.
- ▶ Christiane DUVAL NOLORGUES :
 - le devis des chaises de la salle de fêtes a-t-il été envoyé ? oui, la livraison est prévue fin septembre
 - Elle regrette que le système d'envoi des SMS ne soit pas plus utilisé par le secrétariat.
- ▶ Christine LABAT BRIEU :
 - en tant que membre de la commission sociale, elle s'occupe bénévolement d'un couple qui vit dans la précarité mais la situation devient vraiment compliquée. Ce couple n'a plus de téléphone depuis plusieurs mois. Un courrier doit être adressé à Orange pour leur demander de changer d'interlocuteur, puisque Mme LABAT reçoit les courriers et SMS. Les assistantes sociales vont prendre le relais pour leur porter assistance.
 - Elle participera à la distribution des sacs poubelle le mercredi 13 août 2025.
- ▶ Nicole DESBLATS : elle a participé à la distribution des sacs poubelle avec Nadège. Cette année, des kits économiseur d'eau sont données à l'initiative de la Communauté de Communes CCACV ; 1 Kit par famille.

- ▶ Nadine VEYRES : vide grenier de la fête patronale : elle suggère de ne pas installer des stands sur les 2 côtés de la place car le passage des voitures est dangereux. Mme PRUNET lui rappelle que le vide grenier se fait à l'initiative de l'Association de la « Grande Famille » et non du « Comité des fêtes ».

- ▶ Laurence SALIS :
 - le feu d'artifice de la fête patronale était magnifique. Elle regrette que les pompiers et gendarmes ne soient pas présents lors du dépôt de gerbe au monument aux morts.
 - Travaux route du Bousquet : elle fait part du projet de la ligne HTA porté par ENEDIS qui doit se faire en même temps que les travaux de voirie. Le maitre d'œuvre FCA doit trouver une solution avec ENEDIS pour coordonner les travaux.
 - Les travaux de voirie sont en cours dans les villages.

- ▶ Florence RAOUL
 - Problème de grille à Cussac : la commission voirie doit se rendre sur place.

Séance close à 23h00

Le Maire, Didier CAYLA

La secrétaire, Lucie PRUNET